

Entretien avec Fabien Desage,
maître de conférence en science politique
à l'université de Lille, spécialiste
des zones périurbaines

« Les maires ont découvert le besoin de logements sociaux »

Les petites villes aisées de l'espace périurbain sont-elles réfractaires au logement social et à la mixité sociale ?

C'est beaucoup moins vrai qu'avant. L'exemple de Houدان (Yvelines) paraît spécifique, mais il ne l'est pas tant que ça. On peut dater l'inflexion de 2008-2009. Nicolas Sarkozy est alors au pouvoir, mais on s'aperçoit que la loi SRU (relative à la solidarité et renouvellement urbains) fait désormais partie du paysage : les communes qui refusent de l'appliquer sont devenues très minoritaires, ce n'est plus un cheval de bataille pour la droite.

Deux facteurs expliquent le changement d'attitude des communes périurbaines, en tout cas de celles peuplées des classes moyennes supérieures traditionnellement hostiles au logement social. D'abord, il y a un effet de « stigmatisation des mauvais élèves », qui pèse sur ceux qui ne respectent pas la loi SRU. Sur ce plan, les associations – la Fondation Abbé Pierre notamment – et les médias jouent un rôle important. Un journal comme *Le Monde* établit régulièrement un palmarès des communes qui ne jouent pas le jeu, non sans effets sur celles qui refusent d'être pointées du doigt. Ensuite, les maires se sont rendu compte qu'une partie des habitants de leur commune avait besoin de logement social. Beaucoup ne s'en rendaient pas compte ! Même dans une ville riche comme Neuilly (Hauts-de-Seine), plus de 20 % des habitants y sont éligibles. Dans les banlieues aisées de Lille, c'est souvent près de 30 %. La multiplication des décohabitations, les difficultés des enfants à trouver un logement à cause de la hausse des prix de l'immobilier, ont créé de nouveaux besoins. Il a fallu du temps aux maires pour l'intégrer. Mais ce logement social est d'autant mieux accepté dans ces communes s'il reste invisible, un peu comme les populations qui y résident. Il est d'ailleurs souvent difficile de distinguer les nouveaux logements sociaux des autres types de logement dans le périurbain.

Est-ce que cela signifie que les ménages modestes sont mieux acceptés dans ces petites villes bourgeoises ?

Attention à ne pas tomber dans l'angélisme ! Le fait que ces communes construisent du logement social ne signifie pas que les habitants regardent les pauvres d'un œil plus favorable, que la volonté de les mettre à distance est moindre. En fait, ces élus acceptent souvent beaucoup mieux la pauvreté « domestique », celle qu'ils connaissent,

qu'ils côtoient au quotidien., tout en continuant de rejeter les pauvres qui viennent d'ailleurs, notamment les ménages racisés issus des quartiers prioritaires des politiques de la ville. Les maires acceptent de faire du logement social pour les salariés modestes, les personnes victimes d'accidents biographiques (divorces, handicap) ou, à la rigueur, pour les pauvres de leur commune. C'est pourquoi la part des PLAI, les logements sociaux destinés aux ménages les plus modestes, ne dépasse pas 20 % à 30 % des nouveaux logements construits dans le meilleur des cas.

Vos enquêtes montrent que les maires des communes aisées parviennent à contrôler l'attribution des logements sociaux. Comment est-ce possible ?

Les intercommunalités ont beau s'être emparées de la compétence en matière de logement social, les maires ou leurs représentants continuent de jouer un rôle central dans les commissions d'attribution. Force est de constater que le système reste opaque et discrétionnaire. Si on voulait un dispositif égalitaire, il faudrait peut-être s'inspirer du système de « *scoring* » (attribution de points selon des situations de difficulté et de besoin), comme dans certains pays étrangers tel le Canada. Mais les élus locaux des communes riches n'y sont pas prêts et veulent continuer à définir le peuplement souhaitable dans leur commune. Dans la mise à distance de certaines populations modestes, il ne faut pas non plus négliger les phénomènes d'autocensure, ni des barrières qui existent au niveau communal. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est généralement le point d'entrée d'une famille qui cherche une HLM. Souvent, la dissuasion se joue à ce niveau : « *Vous venez du Val-Fourré (zone urbaine sensible de Mantes-La-Jolie), vous n'allez pas vous plaire ici, vous devriez postuler ailleurs...* »

Partagez-vous les thèses du géographe Christophe Guilluy, qui associe le vote Front national au repli sur soi des petites communes de l'espace périurbain ?

D'abord, le repli sur soi ou la recherche de l'entre-soi est loin d'être un monopole du périurbain ou d'un groupe social plutôt qu'un autre. Au Canada, par exemple, j'ai pu observer des phénomènes de résistance à l'installation de nouvelles populations dans certains quartiers centraux, et des collègues comme Sylvie Tissot ont également travaillé sur ces phénomènes dans les quartiers gentrifiés. C'est un processus social en réalité assez partagé ; en faire une spécificité des habitants du périurbain est réducteur. Ensuite, le périurbain n'est pas du tout un espace homogène, ni sur le plan social ni sur le plan politique, donc il est difficile de généraliser. Cela pose aussi en creux la question de la représentation des quartiers populaires dans notre société.

Au fil du temps, les médias et les politiques publiques, qui ont encouragé l'accession à la propriété des classes moyennes, ont fait du périurbain un espace privilégié, par opposition aux quartiers sensibles, qui sont devenus des repoussoirs dans l'imaginaire collectif. Bien sûr, ces représentations stéréotypées sont largement fausses – on parle de millions de personnes et de milliers de quartiers assimilés à un seul stéréotype –, mais les préjugés ont la vie dure et alimentent la défiance.

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME PORIER